



## RESEAU CIVAM

Les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des associations d'agriculteurs et de ruraux qui mènent des actions autour de l'agroécologie, l'alimentation, l'accueil, et la création d'activité. Elles sont fédérées dans un réseau national qui compte 130 associations et près de 10 000 adhérents. Réseau CIVAM est membre de la plateforme Pour Une Autre PAC.

### Contact :

Réseau CIVAM  
17, rue du Bas Village  
CS 37725 - 35577 Cesson Sévigné Cedex

Tél. 02 99 77 36 74

[www.civam.org](http://www.civam.org)

<http://www.agriculture-durable.org/>

## CAHIER D'ACTEUR

### Réseau CIVAM

#### EN BREF

A rebours des politiques agricoles à l'œuvre depuis des décennies, Réseau CIVAM propose de refonder la PAC en une véritable Politique Agricole et Alimentaire Commune au service du droit à une alimentation accessible à toutes et à tous. Cette PAAC devra mobiliser toute la diversité de ses dispositifs pour assurer la transition des modes de production en ce sens :

- En engageant l'ensemble des systèmes de production agricole et alimentaire vers l'agro-écologie ;
- En soutenant les démarches contribuant à la souveraineté alimentaire des populations, l'accès à toutes et à tous à une alimentation choisie et reposant sur les dynamiques de territoire ;
- En rééquilibrant les moyens en faveur des actifs agricoles, des populations rurales et de l'agriculture de groupe.

## UNE LIGNE DE MIRE : LE DROIT A UNE ALIMENTATION ACCESSIBLE A TOUTES ET A TOUS



### **Le droit à l'alimentation doit déterminer les modes de production à soutenir**

Depuis sa création, les aides de la PAC soutiennent des systèmes de production industriels qui conduisent à une offre alimentaire déséquilibrée, sanitaire et nutritivement questionnable et dont les denrées de moindre qualité sont les seules dont a accès la part grandissante des plus précaires d'entre nous.

Pourtant nous faisons le constat que tout un chacun a le désir d'accéder à une alimentation choisie, qui ne met pas en jeu sa santé, issue de mode de production écologiquement durable et qui fait décemment vivre ceux qui la produisent.

Pour le réseau des CIVAM et en accord avec les propositions de Pour une Autre PAC, une politique agricole européenne devrait d'abord être une Politique Agricole et Alimentaire Commune dont l'objectif doit être de garantir le droit à une telle alimentation pour tous. L'ensemble des mesures destinées à orienter les modes de production doivent être construites en ce sens.

### **Des systèmes alimentaires pensés au niveau des territoires**

Les politiques agricoles qui se sont succédé depuis plusieurs décennies ont conduit à une forte spécialisation des fermes et des territoires. Ce phénomène s'est accompagné d'un allongement des filières, d'une concentration des richesses et d'une perte de souveraineté alimentaire des populations.

Les crises sanitaires et économiques à répétition ou encore la période de confinement que nous venons de vivre ne cessent de montrer les limites de ce modèle. La PAC doit donc se donner les moyens d'inverser cette tendance :

- Avec des aides couplées destinées aux productions déficitaires et nécessaires pour garantir une alimentation saine et choisie : aides couplées aux fruits et légumes frais et aides couplées aux légumineuses à destination de l'alimentation humaine notamment.
- Avec des financements conséquents du deuxième pilier à destination des Projets Alimentaires de Territoires avec comme objectif de mieux répartir le pouvoir politique et les richesses créées dans des filières de territoire.
- Avec une meilleure répartition des aides du premier pilier vers le second afin de donner plus de moyens aux mesures de transition et aux démarches multi-acteurs.

## UN FONDEMENT : DES SYSTEMES DE PRODUCTION DONT LE FONCTIONNEMENT REPOSE SUR CELUI DES ECOSYSTEMES

Les pratiques agricoles intensives soutenues par la PAC jusqu'à aujourd'hui ont des impacts négatifs sur le réchauffement climatique, les pollutions de l'air et de l'eau ou encore l'érosion de la biodiversité. Autant de facteurs qui, en plus d'aggraver l'apparition et la diffusion de maladies telles que la COVID 19, mettent en péril la production agricole en elle-même. Or, la PAC devrait légitimement se mettre au service d'une transition agroécologique ambitieuse. Elle doit soutenir des fermes dont le fonctionnement repose sur les mécanismes naturels de leur écosystème. Seule une reconception des modes de production sur ce fondement permettra de réduire les impacts sur l'environnement et de répondre aux enjeux alimentaires. La PAC doit se doter d'outils et de moyens ambitieux sur trois niveaux : la conditionnalité pour l'octroi des aides, l'Écoscheme pour valoriser les pratiques ambitieuses en matière environnementales et les MAEC Système pour accompagner la transition des fermes.

### **Une conditionnalité renforcée**

Les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) doivent être renforcées de manière à ce que l'octroi des aides de la PAC soit conditionné par le respect de pratiques vertueuses pour l'environnement.

## **Un Ecoscheme qui valorise des modes de productions vertueux**

Avec la plateforme Pour une Autre PAC, Réseau CIVAM soutient la mise en place de paiements pour services environnementaux dans le cadre de l'Ecoscheme. Ces paiements doivent soutenir des modes de productions ayant un impact positif sur la qualité de l'eau, la biodiversité et l'atténuation du réchauffement climatique. Ainsi nous préconisons la mise en place de cinq composantes de PSE : infrastructures agroécologiques, gestion de l'assolement, prairies, agriculture biologique et bien-être animal. Ces composantes sont soumises à des critères qui donnent droit à une rémunération proportionnelle au niveau d'ambition de leur mise en œuvre. Elles sont cumulables entre elles afin de favoriser une approche systémique.

## **Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques systémiques qui accompagnent la transition des fermes**

Afin d'encourager et d'accompagner les exploitations agricoles qui souhaitent s'engager dans une reconception de leur mode de production vers l'agroécologie, la PAC doit proposer des dispositifs permettant de soutenir l'incertitude financière des périodes de transition. Ces aides doivent être soumises à un contrat de 5 à 7 ans qui propose des objectifs à atteindre graduellement durant cette période et qui engage l'ensemble de l'exploitation à la manière des MAEC Systèmes actuelles. Leur cahier des charges doivent être ambitieux et leur rémunération incitative. Afin d'éviter l'écueil de la multiplication des mesures unitaires de la programmation actuelle, ces MAEC Systèmes doivent être déclinées sur de grands systèmes de production (polyculture-élevage, grandes cultures, maraîchage, systèmes pastoraux...) ouvertes sur l'ensemble du territoire national mais dont les cahiers des charges peuvent être adaptés localement.

## **UN MOTEUR : LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LES FERMES ET LES TERRITOIRES**

Avec une attribution des aides majoritairement à l'hectare, la PAC actuelle renforce les phénomènes d'agrandissement des exploitations agricoles, de concentration de la production et de dépeuplement de certains territoires.

Elle contribue à l'inégale répartition des richesses, au chômage de masse et à la déprise des zones rurales loin des grandes métropoles. En tant qu'une des plus importante politique de l'Union Européenne, la PAC devrait contrer ces tendances plutôt que les renforcer. Ainsi, nous proposons une politique agricole qui repose sur le travail des hommes et des femmes plutôt que sur l'agrandissement des outils de production et la technologisation des pratiques.

## **Une PAC en faveur de l'emploi et du renouvellement des générations**

Dans la réforme à venir, il paraît encore difficile de passer de paiement à l'hectare à des paiements à l'actif pour les aides du premier pilier. Nous déplorons que le plafonnement des aides et le paiement redistributif soit facultatif pour les Etats Membres. Dès lors, nous encourageons la France et les Régions à mobiliser au maximum les outils de répartition des aides permis par cette nouvelle PAC :

- en poussant plus loin les mécanismes de convergence interne sur les DPB pour aller progressivement vers un système de paiements surfaciens unique (SAPS) ;
- en mobilisant un plafonnement ambitieux des aides à l'actif pour éviter les effets de concentration sur certaines exploitations et ainsi favoriser l'emploi, la vie dans les territoires, les installations et revaloriser le travail plutôt que l'appareil de production ;
- en mobilisant le paiement redistributif du premier pilier ;

Les CIVAM souhaite que la PAC permette aussi un accompagnement massif à l'installation adapté à la diversité des candidats à l'installation grâce aux mesures suivantes :

- allongement de l'âge limite d'attribution de la DJA et reconnaître l'installation progressive
- bonus d'aide aux nouveaux installés ;
- territorialisation des dispositifs d'accompagnement à l'installation favorisant la complémentarité des leviers : aide à la transmission, accès au foncier, test d'activité, installation en collectif...

## L'agriculture de groupe comme levier de transition

Le changement de modèle agricole et alimentaire doit s'appuyer sur l'action collective et mobiliser pleinement l'agriculture de groupe.

Les collectifs d'agriculteurs et de ruraux soudés par le partage de connaissances, l'expérimentation de nouvelles manières de produire voir l'utilisation de ressources ou de matériel en commun permettent de rassurer chacun de leurs membres dans la transition, d'assurer une continuité territoriale des pratiques et de peser dans les rapports politiques entre acteurs locaux.

Avec les réseaux TRAME et CUMA, Réseau CIVAM propose la mise en œuvre de Contrats de Transitions Agricoles et Alimentaire Territoriaux. Ces contrats établis entre un collectif d'agriculteurs, ses membres et l'autorité de gestion des aides PAC reposent sur la reconnaissance d'un projet de groupe ambitieux contribuant à la transition agro-écologique et alimentaire. Il doit permettre la bonification et l'accès facilité aux aides PAC mobilisées en cohérence avec ce projet, notamment :

- les MAEC pour appuyer les changements de pratiques des membres du collectif ;
- des aides à l'investissement en lien avec le projet du groupe ;
- des aides à l'accompagnement destinées à la structure qui suit le groupe tout au long de son projet.

Les réseaux TRAME, CUMA et CIVAM proposent aussi une bonification des aides de l'Écoscheme pour les agriculteurs membres de collectifs engagés dans la transition agroécologique.

